

DISCOURS DE JEAN-YVES LE DRIAN
PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE
Séance plénière du 9 et 10 février 2006

Les chiffres publiés par l'INSEE le mois dernier sur l'évolution démographique de la Bretagne traduisent une courbe de croissance très favorable. La statistique constate une progression de 0,78 % par an et nous bénéficions à la fois du maintien d'un excédent naturel et d'une amélioration significative du solde départs/arrivées. Par ailleurs, si on tente de se projeter dans l'avenir, l'INSEE privilégie désormais l'hypothèse haute de ses prévisions : nous sommes 3,04 millions, nous serons peut-être 3,6 en 2030. Voilà de quoi nous réjouir et nous mobiliser.

De quoi nous réjouir : nous avons été très longtemps une terre d'émigration. Seul le retour des retraités assurait le solde migratoire positif. Aujourd'hui, nous sommes devenus un territoire attractif également pour les actifs. C'est une première forte rupture historique ; s'en ajoute une deuxième : la grande majorité des zones rurales connaît une nette croissance démographique. Jadis, on parlait de Grand Déplacement à propos des Acadiens chassés de chez eux. Peut-être peut-on parler aujourd'hui pour la Bretagne de Grand Retournement : après une dépression démographique séculaire, un regain spectaculaire. Ce Grand Retournement nous impose une grande vigilance et une forte mobilisation anticipatrice.

De quoi nous mobiliser : la mise en œuvre de l'Etablissement Public Foncier est stratégique et fondamentale. Nous en avons voté à l'unanimité l'engagement en juin 2005. Le ministre de l'Équipement a donné son aval à la Préfète de Région en octobre 2005 pour qu'elle engage le processus de préfiguration et son rapport devrait être transmis cette semaine au gouvernement après une phase d'élaboration positive entre les équipes de la Région autour de Michel Balbot et celles des services de l'État en Région. Le calendrier doit nous amener à une mise en œuvre opérationnelle à la fin de l'année comme nous l'avions prévue. C'était une bonne anticipation, (nous la retrouvons au budget 2005 et au projet 2006) car la pression démographique renforce une pression foncière déjà très vive qui pourrait faire échouer ce renouveau : la maîtrise de l'étalement urbain, l'augmentation, la diversification et la mixité de l'offre de logement, la protection des zones littorales sont les conditions d'un Grand Retournement réussi.

Une deuxième nécessité s'impose : garantir l'attractivité en garantissant l'équilibre des territoires. Il nous faut nous appuyer sur cette nouvelle donne pour enrayer les inégalités : c'est la logique d'élaboration des contrats de Pays votée par la majorité à la dernière session et qui permettra, par la mobilisation de crédits utilement péréqués et en forte hausse (ils sont inscrits pour un premier exercice dans la proposition budgétaire), de faire aboutir des projets structurants et partagés. Il convient désormais, avec les Conseils de Pays et les Conseils de Développement, d'aboutir au plus vite aux engagements mutuels. Nous souhaitons accélérer le rythme de leur mise en œuvre pour qu'à la fin de l'année, chacun des 21 Pays ait sa charte et son contrat.

La mutation qui se produit nous incite également à réactualiser notre vision du maillage et de l'animation de l'espace rural tant dans son accessibilité que dans sa couverture en service public. Il n'y a pas de fatalité de destin pour une « diagonale du vide » qui se pérenniserait au centre de notre région. Car l'autre bonne nouvelle du Grand Retournement, c'est la progression plus forte des communes de moins de 10 000 habitants. Evidemment, cela induit des conséquences directes sur les prévisions en termes scolaires, médicaux, hospitaliers, postaux et d'accessibilité aux nouvelles technologies. Le travail entrepris par JP le Roch en vue d'élaborer sur cinq pays pilotes un « projet de services à la population » s'insère complètement dans cette démarche : nous souhaitons qu'elle soit désormais ouverte aux autres pays sur la base du volontariat. Le maintien de l'animation territoriale passe aussi par l'assurance de la transmission des entreprises et, en particulier, des TPE. La création avec OSEO du contrat de transmission en appui sur le fonds de garantie régional devrait en partie y contribuer.

Enfin, cette nouvelle donne impose une urgence supplémentaire sur la qualité de l'emploi. D'abord en terme d'égalité, car cette chance démographique peut avoir pour effet pervers le renforcement de métiers dits féminins et peu valorisés et le manque de candidats pour des postes plus qualifiés. Ensuite, d'une manière plus générale, les mauvaises conditions de travail, la précarité ou la mauvaise image des métiers sur le plan de la pénibilité ont un effet direct sur la disponibilité des ressources humaines. Elles handicapent d'ores et déjà des entreprises et des secteurs géographiques. Contrairement au gouvernement Villepin qui érige la précarité en règle, avec le Contrat Nouvelle Embauche et le Contrat Premier Emploi, nous sommes de ceux qui estimons que la sécurité des parcours professionnels est un stimulant de la croissance, encore plus dans une période où la démographie est favorable. Les mêmes travaux de l'INSEE nous éclairent parallèlement sur la fuite des diplômés. Cet engagement sur la qualité de l'emploi et de la formation sera au cœur du projet qui vous sera proposé au mois de juin dans le projet du SREF (mais il est déjà anticipé dans le projet de budget).

Comme un Grand Retournement ne vient pas seul, constatons aussi ensemble que le taux moyen de croissance annoncé pour la Bretagne nous place en haut du tableau dans les régions dynamiques. Certains experts nous placent même nettement au-dessus de la moyenne nationale avec, en outre, un taux de chômage inférieur de deux points. C'est encourageant, mais ces chiffres ne doivent pas cacher dans le concret des réalités, la faible création d'emplois nets et les inquiétudes renouvelées sur, par exemple, la filière laitière (Nazart-Unicopa), les avertissements sur la filière automobile (Gomma) et d'autres secteurs, je pense à Chaffoteaux, à Jabil et à d'autres...

Nous n'avons la responsabilité ni de la politique de l'emploi, ni des choix économiques majeurs et nous ne partageons pas ceux qui sont faits aujourd'hui... mais cela n'enlève en rien à notre détermination. Le volontarisme de la Région doit s'affirmer autant qu'il est possible tout en restant dans le cadre de ses compétences et de ses moyens financiers. La création de l'Agence Régionale de Développement Economique il y a quelques jours en est un exemple. La mise en œuvre d'un dispositif complet d'accompagnement des entreprises dans leur projet de création, de développement, voire de transmission en est un autre. Désormais, chaque entrepreneur aura à sa disposition, depuis l'incubateur jusqu'à l'accès au capital-risque, en passant

par la transmission, une panoplie complète d'outils qui doivent soit garantir les mutations, soit impulser l'innovation. Ce dispositif articulé autour d'un partenariat exemplaire avec l'Établissement Public OSEO et d'une reconfiguration de Bretagne Jeune Entreprise et Bretagne Participations est complet et cohérent. Il ne crée pas à lui seul la croissance, mais il en réunit les conditions. Il interviendra dans toutes les filières, des services à la personne et de l'artisanat à la haute technologie, y compris dans les pôles de compétitivité dont le fonctionnement est encore à ce jour assuré par la Région. Bien évidemment, une impulsion particulière sera accordée à l'innovation et à la recherche car c'est le cœur de notre devenir. Le budget qui vous est proposé intègre toutes ces dimensions : il dope en particulier la recherche avec une augmentation de plus de 25 % des crédits alloués ; il inscrit aussi un renforcement des affectations à l'Université de Bretagne. Nous pensons que l'année 2006 doit être consacrée à renforcer ce concept qui fédère et mutualise les acteurs de la formation supérieure et de la recherche dans notre région et nous souhaitons que la future loi sur la recherche permette l'émergence d'un pôle unique Breton valorisant nos points d'excellence qui sont nombreux, mais pour qui la dispersion serait fatale.

Assurer le Grand Retournement, c'est aussi s'assurer de tenir les rendez-vous de l'accessibilité. Nous l'avons dit, l'avancement du projet ferroviaire se déroule bien. Il n'y a désormais plus d'obstacle juridico-administratif à un calendrier qui devrait se traduire par une Déclaration d'Utilité Publique d'ici la fin de l'année. Il reste le financement. Un milliard pour les Bretons ! Même si on peut penser que des ingénieries financières nouvelles et que des partenariats avec les collectivités infrarégionales amenuiseront la participation du contribuable régional, il n'empêche que la Région restera un financeur déterminant. Le budget s'inscrit d'emblée dans cette perspective. En limitant l'emprunt, en allégeant la dette, en assumant un renforcement fiscal qui reste modéré, nous nous dotons d'une capacité d'épargne nette qui nous permettra de présenter un plan financier crédible et acceptable fiscalement en temps voulu. Cet effort, indispensable pour l'avenir, se heurte à la strangulation méthodique dont est victime l'autonomie financière des régions. Celle-ci étant déjà très limitée par des réformes successives renforçant la part des dotations sur les ressources fiscales propres, elle est désormais asphyxiée.

Le plafonnement de la taxe professionnelle remet en cause le principe même de la libre administration des collectivités régionales :

- il rend quasiment irréal (caduc) le lien entre les taux votés et le produit réellement collecté ;
- il est pervers car il exige des remboursements sur des engagements déjà actés : cela représentera 12 M€ pour la Bretagne ;
- il est injuste car il aboutit à des compensations par l'impôt ménage lui-même discriminant, ou par les entreprises non plafonnées, c'est-à-dire les plus petites ;
- il est surtout significatif de ce que l'on pourrait appeler le Grand Détournement de la Décentralisation.

Pourtant, la « mère des réformes », comme le disait JP Raffarin, était porteuse de beaucoup d'ambitions. On inscrit même la décentralisation et la Région dans la Constitution. C'était beaucoup d'honneur pour une régionalisation désormais rabougrie, en peau de chagrin, réduite au rang des accessoires. Où en est le discours de Rennes quand le Président de la République proclamait dans cette salle : « Plus le fait régional est vivant, plus le fait national aussi ! ». On voit aujourd'hui les

conséquences de l'application de la loi du 13 août 2004 qui vont à l'opposé des ambitions déclarées : l'Etat transfère des compétences encombrantes sans donner de pouvoirs nouveaux et sans les moyens financiers d'agir. On voit aussi qu'au-delà du transfert de charges –en fait, la seule ambition de la fausse décentralisation-, apparaît une volonté de transfert d'impopularité d'un Etat impécunieux après ses cadeaux fiscaux et incompetent dans la gestion des finances publiques, avec ce message éhonté véhiculé d'un Etat vertueux et de collectivités territoriales dispendieuses, ce que les chiffres démentent de la façon la plus claire qui soit. Pierrick Massiot y reviendra. Un Etat qui se raidit en refusant aux régions la responsabilité de gérer les futurs fonds européens, heureusement partiellement retrouvés. La France sera ainsi le seul pays à poursuivre la centralisation des affectations, qu'il s'agisse du FEDER, du FSE, du FEADER ou du FEP... et pourtant, l'expérimentation en Alsace et en Auvergne a démontré l'efficacité de la régionalisation de ces fonds.

Une opportunité serait à portée de main : accepter le droit à l'expérimentation sur l'eau que nous sollicitons depuis longtemps : ce serait un signe que la régionalisation a encore un peu de crédibilité. Une autre perspective pourrait s'ouvrir : la nouvelle génération des Contrats de Plan Etat-Région. Le Premier Ministre a tout d'abord annoncé que la génération actuelle s'achèverait bien fin 2006 et que des crédits substantiels permettraient à l'Etat de boucler ses engagements en partie issus de l'AFIT (Agence pour le Financement des Infrastructures de Transport) après l'épisode de la privatisation des sociétés autoroutières gageant ainsi le développement des infrastructures dans l'avenir. Je fais observer que, dans l'état actuel d'avancement, le solde pour la Bretagne se monte à 300 millions d'euros dont près de 75 millions pour les routes, 30 millions pour le fer et 45 millions pour le volet universitaire. Nous serions évidemment les premiers à reconnaître que les engagements auraient été tenus. La Région, pour sa part, a toujours été présente à ces rendez-vous. Pour le reste, nous sommes prêts à rentrer dans une discussion accélérée pour définir la maquette 2007/2013, ceci d'autant plus qu'elle serait en cohérence avec les nouvelles dispositions européennes et les contrats de pays. Reste à savoir qui fera quoi ? La Région sera-t-elle le partenaire naturel et privilégié, « chef de file » de l'action économique et de l'aménagement du territoire ou sera-t-elle rabaissée à un rang banalisé dans une contractualisation multiforme ? L'enjeu est de taille. Si la Région n'était plus reconnue comme l'interlocuteur identifié, ce serait l'aboutissement du grand détournement en cours. Le verrou jacobin se serait resserré. Pourtant, nous sommes convaincus que, face à la crise de l'Etat et de la démocratie participative, la régionalisation est une alternative et qu'elle représente la forme moderne de la citoyenneté capable de donner un nouveau souffle à l'action publique en ces temps de doute.

C'est pour assurer le grand retournement en Bretagne et pour manifester notre foi dans une régionalisation audacieuse que nous vous proposons un budget offensif et conforme aux choix sur lesquels nous avons été élus : l'affirmation de la Bretagne, l'équilibre de ses ressources, l'équité de ses choix, la qualité de sa croissance, c'est-à-dire le développement durable et partagé.

Jean-Yves LE DRIAN